



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-24/04-052

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents :
Exprimés : 27
Pour : 22
Contre : 5
Abstention

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES		Pascal LABLANCHE
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

Identification d'un bien
stratégique en vue d'un
projet communal

Absents ayant donné procuration : Monsieur Patrick LAFFAGE à Monsieur Raymond DEFIS

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme de Cazères en vigueur ;

Considérant l'engagement de la commune dans le programme national Petites villes de demain ;

Considérant la stratégie de revitalisation de la commune sur la période 2023-2028, formalisée au travers d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT), laquelle précise sa volonté d'agir pour l'amélioration de l'habitat et la diversification de l'offre de logements dans le contexte de sobriété foncière et de maintenir une offre de services et d'équipements de qualité pour les habitants du territoire ;

Considérant l'engagement de la commune en faveur de sa revitalisation, plusieurs actions sont en cours afin d'étoffer le nombre de médecins généralistes sur la commune, de diversifier l'offre médicale et de créer des logements en cœur de bourg ;

Considérant la visite du foncier par les élus municipaux, en date du 27/01/2026 en présence du propriétaire, et la volonté de l'équipe municipale d'engager toutes démarches de maîtrise foncière après installation de la mandature 2026-2032 ;

Considérant la volonté de la commune de porter un projet d'intérêt général de réhabilitation d'un local commercial vacant en rez-de-chaussée, et de logements vacants dégradés à l'étage ;

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'identifier le bien situé au n°1 et n°2 place Clément Ader, à Cazères, cadastré section B, n° 58, 2051 et 2052, comme foncier stratégique pour la mise en œuvre du projet communal de création d'une maison de santé pluriprofessionnelles au rez-de-chaussée et de logements conventionnés à l'étage,
- De confirmer la volonté de la commune d'engager, le cas échéant, toute démarche permettant la maîtrise foncière de ce bien, notamment par voie de préemption.
- D'indiquer que ce projet s'inscrit dans les objectifs suivants :
 - o Lutte contre la vacance des locaux commerciaux et des logements ;
 - o L'amélioration de l'habitat et la diversification de l'offre de logements en cœur de bourg, dans le contexte de sobriété foncière ;
 - o Maintien d'une offre de services et d'équipements de qualité, notamment en termes d'accès aux soins médicaux, pour les habitants du territoire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette orientation.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 25 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC



Le Maire,



Raymond DEFIS